

- Organisation des espaces communs ;
 - il est d'usage de ne pas laisser ses affaires sorties dans les parties communes, si vous désirez travailler au calme, faites-le dans votre chambre.
 - Cuisine et repas.
 - Un minimum d'hygiène est nécessaire pour le stockage , la préparation des aliments et le matériel utilisé. Vous devez nettoyer et ranger ce que vous avez utilisé ;
 - Lave-vaisselle : veillez à le faire tourner que lorsqu'il est plein et merci de ranger la vaisselle propre dans les placards. Veillez à l'approvisionnement en sel, liquide de rinçage .
 - Sortir et rentrer les poubelles, passage de l'aspirateur, nettoyage et autres tâches ménagères des parties communes doivent être partagées par tous.
 - Entretien du jardin:
 - Taille de la haie, passage de la tondeuse, désherbage minimum sont des tâches incombant aux colocalitaires (qq heures de jardinage par an). L'objectif est d'avoir un jardin entretenu qui ne soit pas à l'abandon. A défaut, nous ferions venir une entreprise à la charge des colocalitaires.
 - Sur les parties communes, toute détérioration devra être réparée par son auteur sous peine de faire supporter à tous les colocalitaires les frais en découlant.
 - Les charges pourront être revues à la hausse ou à la baisse selon les frais variables (eau, gaz, électricité, assurance, internet)
 - Cigarette :
- Pour le confort de tous, fumez dans le garage si cela ne gêne pas un des colocalitaires ou dehors.

Pour résumer, nous attendons de votre part le même sérieux que si vous étiez chez vous, au risque en cas contraire, d'être obligé de vous évincer de la colocation.

Tout comportement indigne d'un bon colocalitaire (vol, Nuisances volontaire, comportement agressif, harcèlement de tout type,...) justifiera de l'éviction de la colocation, ce sans préavis.

Les membres actuels de la colocation s'entendent très bien et sont tolérants et, nous tenons absolument que ce bon état d'esprit perdure.